

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°25.SG.149**

Objet : Désignation d'un cabinet d'avocats - Contentieux

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'alinéa 16 de l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal N°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la requête n° _____ enregistrée le 5 décembre 2024, par laquelle Mme demande au tribunal administratif de Melun d'annuler l'arrêté du 19 septembre 2024 prononçant sa radiation des cadres pour abandon de poste, les arrêtés des 12 août et 3 octobre 2024 portant retenue sur son traitement, d'enjoindre à la ville de la rétablir dans ses droits et d'ordonner sa réintégration à compter du 9 septembre 2024, d'assimiler sa période d'absence de service à une période de travail effectif, d'enjoindre à la ville de lui verser la rémunération retenue et d'annuler la procédure de recouvrement des sommes perçues pour la période du 27 juillet au 8 septembre 2024, d'ordonner à la ville de lui verser une indemnité équivalente à sa rémunération à titre de réparation de l'illégalité fautive de la décision de radiation et de mettre à la charge de la ville 2000 euros au titre des frais irrépétibles,

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la ville par la désignation d'un avocat et de se constituer partie civile au nom de la ville dans le cadre de ce contentieux,

DECIDE

Article 1^{er} : de désigner le cabinet d'avocats Bardon et de Fay, situé _____ afin de représenter les intérêts de la Ville de Fontainebleau dans le cadre de ce recours n° _____

Article 2 : de signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 7 octobre 2025

Julien GONDARD



Signé

**Julien
GONDARD**

Maire de Fontainebleau

Signature numérique
de Julien GONDARD
Date : 2025.10.07
11:11:07 +02'00'

Publié le 7 octobre 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 7 octobre 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____